

ID: 013-211300504-20240531-DM_2024_104-AU



DECISION n° JUR 2024-104

Portant autorisation d'ester en justice dans le recours en annulation n°2405306-9 introduit devant le Tribunal Administratif de Marseille par BOUYGUES TELECOM

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22;

VU la délibération n° 2020-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT;

VU la requête introductive d'instance de la société BOUYGUES TELECOM enregistrée auprès du Greffe du Tribunal Administratif de Marseille le 29 mai 2024, demandant l'annulation de l'arrêté d'opposition à déclaration préalable n° DP 01305023M0204 du 29 mars 2024 ;

CONSIDERANT qu'il est opportun que Maître PARRACONE, avocat, défende les intérêts de la Commune dans ce recours en annulation,

DECIDE

<u>Article 1.-</u> De désigner Maître Ollivier PARRACONE – SELARL PARRACONE AVOCATS PROVENCE ayant ses principaux intérêts situés 120 avenue Napoléon Bonaparte – 13100 Aix-en-Provence, pour représenter la Ville dans le recours en annulation susvisé qui l'oppose à la société BOUYGUES TELECOM.

<u>Article 2.-</u> La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet <u>www.telerecours.fr</u>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

<u>Article 3.-</u> La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Lambesc, le 31 mai 2024



Bernard RAMOND

Maire de Lambesc Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence